ESTIMATES

Infrastructure Canada

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-115
ISBN: 0-660-62252-1

103-04756/

Infrastructure Canada

2003–2004 Estimates

Report on Plans and Priorities (RPP)

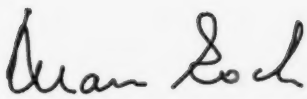

The Honourable Allan Rock
Minister of Industry and Minister responsible for Infrastructure

Table of Contents

Section I – Introduction 1

Minister's Message 1

Deputy Head's Message 3

Management Representation Statement 4

Section II – Raison d'Être 5

Section III – Planning Overview 7

Introduction 7

Policy Context 7

Government Role 7

Infrastructure Programs 8

Planning Overview 9

Creation of Infrastructure Canada 9

Strategic Relationships 11

Risks and Challenges 12

Section IV – Plans and Priorities by Strategic Outcomes 13

Summary 13

Details 13

Priority 1: Establishing the New Organization 13

Priority 2: Implementing the Canada Strategic Infrastructure Fund and the Border Infrastructure Fund 17

Priority 3: Developing a Long-term Infrastructure Program 21

Section V – Organization 23

Organization and Accountabilities 23

Planned Organizational Spending 24

Infrastructure Canada Organization Chart 25

General Enquiries 26

Section VI – Appendices 27

A. Summary of Transfer Payments 27

B. Details on Transfer Payments 27

C. Net Cost of Program for the Estimates Year 28

SECTION I – Introduction

Minister's Message

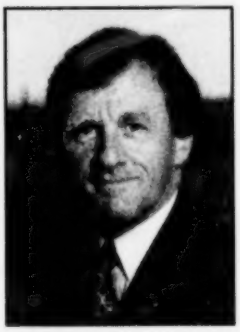

Allan Rock

I am proud to report on the measures being taken by the Industry Portfolio to help realize the government's goal of moving Canada into the ranks of the most innovative countries in the world by the year 2010. In today's global economy, innovation is the key to success. Thanks to innovation, we are finding new ways of thinking and better ways of working.

As the Minister responsible for the Industry Portfolio, I was pleased to be part of creating *Canada's Innovation Strategy*, which was launched in February 2002.

The Industry Portfolio's 16 member organizations work in partnership to ensure that Canadians have the support they need to meet the challenges of a rapidly evolving world economy. The cornerstone of all our future activities will be innovation.

As the Minister also responsible for infrastructure, I am delighted to contribute a further critical factor of our economic growth and our quality of life.

Infrastructure Canada was established as a new department in August 2002 to provide a focal point for the Government of Canada on infrastructure issues and programs. In the 2002 Speech from the Throne and in Budget 2003, the Government of Canada stated that modern infrastructure is key to the prosperity of our cities and the health of our communities, and reaffirmed its commitment to working with provinces, territories and municipalities to address Canada's infrastructure needs.

The Industry Portfolio is:

- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Business Development Bank of Canada*
- Canada Economic Development for Quebec Regions
- Canadian Space Agency
- Canadian Tourism Commission*
- Competition Tribunal
- Copyright Board Canada
- Enterprise Cape Breton Corporation*
- Industry Canada
- Infrastructure Canada
- National Research Council Canada
- Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
- Standards Council of Canada*
- Statistics Canada
- Western Economic Diversification Canada

* Not required to submit a Report on Plans and Priorities.

This first *Report on Plans and Priorities* for Infrastructure Canada outlines the Government of Canada's primary goals for the next three years. As Minister responsible for Infrastructure, I am confident that the priorities we have identified best reflect how the Government of Canada can continue to contribute to the country's infrastructure requirements and help Canadians benefit from a world-class public infrastructure.

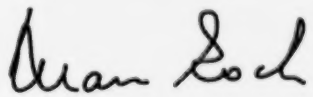

Allan Rock
Minister of Industry and Minister responsible for Infrastructure

Deputy Head's Message

As a new Government of Canada department, Infrastructure Canada has an agenda to help build a modern Canada. We will develop this new organization, carry through on previously developed initiatives and plan for future infrastructure investment.

The department has wide-ranging functions, which include:

- developing policy to set infrastructure priorities;
- administering programs to invest in projects nation-wide;
- strengthening and sharing understanding of infrastructure issues (both inside and outside the Government of Canada) and ensuring that a more comprehensive and accurate knowledge foundation is in place to support informed, evidence-based policy and decision making; and
- leveraging effective information management and technology to support the department's requirements and to meet the performance, due diligence and transparency requirements for the infrastructure programs.

André Juneau

This *Report on Plans and Priorities* focuses on Infrastructure Canada's three principal goals for the next three years:

1. To establish the new organization – Infrastructure Canada – as the Government of Canada's focal point for co-ordinating investment and assessing priorities regarding infrastructure.
2. To implement the Canada Strategic Infrastructure Fund and the Border Infrastructure Fund. Building on previous initiatives, the department will continue to consult its partners as it reviews, selects, seeks approval for, and monitors the implementation of projects.
3. To develop long-term strategic initiatives related to infrastructure. The next few years present an exciting opportunity to facilitate planning and development of infrastructure that will produce long-term benefits.

Our new organization comprises dedicated and experienced individuals who are genuinely interested in improving the economic well being of Canada and the quality of life of Canadians. We look forward to fulfilling our mandate and continuing this contemporary version of nation-building with our public and private partners.

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the *2003–2004 Report on Plans and Priorities* (RPP) for Infrastructure Canada.

To the best of my knowledge, the information in this document:

- Accurately portrays the organization's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the Preparation of the 2003–2004 Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound, underlying departmental information and management systems.

I am satisfied with the quality assurance processes and procedures used for the RPP productions.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS), on which this document is based, has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: (*Deputy Head*) _____

Date: _____

SECTION II – Raison d'Être

Infrastructure Canada was established to stimulate and work with different levels of government and other partners in strengthening the basic public infrastructure that underpins the economic activity and quality of life of both rural and urban Canada.

Public infrastructure is defined as core physical assets that support the delivery of public services.

Public infrastructure includes:

- Local transportation, highway and rail projects
- Water and wastewater treatment systems
- Tourism, cultural, recreational and urban development facilities
- Affordable housing
- Telecommunication systems
- Capacity and efficiency enhancement facilities at major border crossings

Infrastructure Canada will benefit Canadians by:

- Building stronger and more sustainable communities to improve the quality of life of citizens
- Supporting economic development and job creation across Canada and supporting international trade
- Enhancing the quality of Canada's environment

Mission:
To help build a modern Canada

Vision:
Canadians benefiting from a world-class public infrastructure

SECTION III – Planning Overview

Introduction

Infrastructure Canada was established in August 2002 to provide a focal point for Government of Canada leadership on infrastructure issues and programs. *The 2003–2004 Report on Plans and Priorities* (RPP) is its first report.

Policy Context

Government Role

Historically, the Government of Canada has been heavily involved in infrastructure development as a nation-building exercise, investing in railways (since pre-Confederation with the Canadian Pacific Railroad, and later with Canadian National-VIA), canals, ports, highways (since 1919), the St. Lawrence Seaway and airports. In fact, infrastructure investment has been key to building our society and identity since before Confederation.

Presently, there is significant spending on infrastructure and the Government of Canada plays a key role through current programs and through transfers to provinces and territories. In 2000, all levels of government combined spent $13.3 billion on capital construction and repairs.[1] There are, however, large infrastructure needs that remain. Federal, provincial, territorial and municipal governments must work together to address Canada's infrastructure requirements.

Map 1

Minimum total expected level of investment over 6 years under the Budget 2000 Infrastructure Canada Program
(see p. 8)

1. Statistics Canada Catalogue 61-205-XIB, 2002.

The Government of Canada recognizes that modern infrastructure is key to the prosperity of our cities and the health of our communities, and is committed to being an active partner in addressing Canada's infrastructure needs. The 2002 Speech from the Throne commitment and investments announced in Budget 2003 reiterate that the Government of Canada is committed to working with provinces, territories and municipalities to address Canada's infrastucture needs.

Government of Canada involvement in infrastructure is an instrument for furthering national priorities of economic growth, quality of life and sustainable development. The Government of Canada's infrastructure commitment demonstrates that federal goals are intrinsically linked to the health of national, provincial, territorial and local infrastructure. Such federal support in the past has consisted of not only financing infrastructure projects, but also facilitating partnerships and promoting best practices in infrastructure investment. The creation of an infrastructure department allows the Government of Canada to build on previous initiatives by considering infrastructure in a holistic manner and by more effectively working with provinces, territories and municipalities to address Canada's key infrastructure challenges.

Infrastructure Programs

The Government of Canada's response to these infrastructure challenges includes several initiatives.

In **Budget 2000**, the Government of Canada provided $2.05 billion to improve municipal infrastructure by funding smaller projects through the demand-driven Infrastructure Canada Program (ICP). There is an explicit focus on green municipal infrastructure and most projects involve water and wastewater treatment systems. This program concludes in 2006–2007, and more than 50 percent of the funding has been announced, with the remaining funding largely to go to applications already in the system. (refer to Map 1 on page 7)

Budget 2001 identified $2.6 billion for infrastructure investments in Canada, with $2 billion earmarked for large-scale strategic infrastructure projects and $600 million dedicated to improving physical and technological infrastructure along the Canada-U.S. border.

Other Government of Canada infrastructure programs not directly administered by Infrastructure Canada include:

- Strategic Highway Infrastructure Program ($600M) through Transport Canada – **http://www.tc.gc.ca/SHIP/menu.htm**
- Affordable Housing Program ($680M) through the Canada Mortgage and Housing Corporation – **http://www.cmhc-schl.gc.ca/en/index.cfm**

- Cultural Spaces Canada ($80M) through Canadian Heritage for small cultural projects –
  http://www.pch.gc.ca/progs/ecc-csp/index_e.cfm
- Green Municipal Enabling Fund and Green Municipal Investment Fund ($250M) through the Federation of Canadian Municipalities –
  http://www.fcm.ca/scep/support/Gmef/gmef_index.htm
  http://www.fcm.ca/scep/support/GMIF/gmif_index.htm
- Prairie Grain Roads Program –
  http://www.agr.gc.ca/pfra/pgrp_e.htm

Budget 2003 announced $3 billion in further investments to strategic and municipal infrastructure.

Planning Overview

Creation of Infrastructure Canada

The Prime Minister announced the creation of Infrastructure Canada in August 2002, as a separate organization under Schedule I.1 of the *Financial Administration Act*.[2] Reporting to the Minister of Industry and Minister responsible for Infrastructure, this stand-alone organization was created as a focal point for Government of Canada leadership on infrastructure issues and programs.

Simply stated, Infrastructure Canada's **mandate** is to co-ordinate and manage funding programs that support public infrastructure initiatives, and, in turn, various other governmental objectives, such as climate change and innovation; and to provide strategic advice and policy direction on related matters.

Infrastructure Canada plays a supervisory and co-ordinating role for the existing Budget 2000 Infrastructure Canada Program and the few remaining active projects under the 1994 Canada Infrastructure Works Program. It is also responsible for program design and implementation of the two new Budget 2001 initiatives – the Canada Strategic Infrastructure Fund and the Border Infrastructure Fund. In addition, the department will develop policies to define the broad architecture of a long-term program for infrastructure, as noted in the 2002 Speech from the Throne.

2. Infrastructure Canada was preceded by the former National Infrastructure Office, a program housed in the Treasury Board Secretariat. Its role was to provide advice and support to the President of the Treasury Board, as the Minister previously responsible for infrastructure.

There are two key components to the work undertaken in the department:

- **Project selection:** Through the analysis of infrastructure issues, discussion with provinces and territories, and the establishment of priorities, Infrastructure Canada recommends to the Minister the top priority projects for infrastructure funding.
- **Project management:** Through the negotiation of project agreements and the establishment of co-management committees, Infrastructure Canada puts in place the required structure to ensure proper management of projects.

In addition the department is responsible for:

- providing leadership with respect to infrastructure knowledge and policy development;
- identifying and/or assessing infrastructure needs, priorities and funding pressures;
- conducting in-depth analysis and research studies to share lessons learned and best practices with partners;
- acting as a source of expertise on infrastructure in a horizontal manner within the Government of Canada and externally; and
- serving as an initial point of contact for stakeholders (provinces, municipalities, associations, etc.).

The organization is funded through both operating expenditures for internal operations (including salary and benefits for approximately 80 Full-Time Equivalents) and contributions on a project-specific basis. Contributions are allocated as projects are approved and then can be delegated by Infrastructure Canada for administration purposes to appropriate delivery departments in the Government of Canada. The department also manages a contribution agreement with the Federation of Canadian Municipalities for the *National Guide to Sustainable Municipal Infrastructure*, which provides municipalities across Canada with an authoritative source of technical best practices for infrastructure planning, construction, maintenance and repair.

Strategic Relationships

Infrastructure Canada relies on its strategic partnerships to fulfill its objectives. The department has partnerships with provincial and territorial governments in which both parties contribute to decision-making and project funding, and co-chair Agreement Management Committees. In some jurisdictions, local governments also participate fully through representatives on Agreement Management Committees or through consultative committees that provide advice on project selection.

In addition, Infrastructure Canada works extensively with other federal departments and agencies as the implementing departments on program delivery (e.g., Western Economic Diversification Canada) or for specific infrastructure projects (e.g., Transport Canada). Other federal departments and agencies take on appropriate responsibilities as sectoral, functional, technical or regional authorities, and play a key role in the development and implementation of communication strategies for each project agreement.

Infrastructure Canada also works with various stakeholders outside of governments. The private sector is a key stakeholder, as most of the project funds work to trigger private sector activity in building infrastructure and this, in turn, further increases economic impacts across the country. At the same time, the department is providing leadership for the development of a research community on infrastructure issues involving not only federal partners and other levels of government, but also universities, research institutes, the private sector and other experts, in Canada and beyond. This is part of the department's work to establish research partnerships for knowledge generation and transfer on infrastructure issues.

Risks and Challenges

As a new department, Infrastructure Canada's immediate challenge is to ensure that it has the capacity to deliver programs that benefit Canadians. It aims to be a leader in its field, to adopt innovative approaches to modern management, and to demonstrate its benefits and value for money to Canadians. Strong reporting and accountability systems are needed to ensure departmental resources contribute to the expected results.

The department must balance priorities between many different partners and needs. Infrastructure Canada must accurately identify the highest priorities for funding in a complex environment, and balance competing needs between partners and long-term governmental objectives. It must "invest for tomorrow" by considering what is in place now and what is required to meet future needs.

The department works closely with provinces and territories so that priorities reflect regional needs and are consistent with Government of Canada goals. It must ensure that infrastructure spending is part of a long-term strategy to help build a modern Canada, and that projects across the country are complementary and contribute to multiple benefits for Canadians.

Infrastructure Canada must build the knowledge base required for policy development and decision making. This includes developing credible measures of infrastructure investment impacts and playing a leadership role in collaborative research with partners. A holistic and horizontal approach to federal engagement in infrastructure must be encouraged to ensure the department best contributes to meeting the country's infrastructure needs.

SECTION IV – Plans and Priorities by Strategic Outcomes

Summary

Strategic Outcome: To support infrastructure projects that contribute to quality of life, economic growth, sustainable communities and international trade; and to provide policy advice and advocacy, communications and management practices for good governance and results-based decision making in public infrastructure.

Priority 1: Establishing the new organization

Priority 2: Implementing the Canada Strategic Infrastructure Fund and the Border Infrastructure Fund

Priority 3: Developing a long-term infrastructure program

Details

Priority 1: Establishing the New Organization

1. Plans and Resources

As a new department, Infrastructure Canada's first priority is to establish a modern, innovative and effective organization to deliver on the Government of Canada's infrastructure objectives for the benefit of Canadians. Funding has been secured to meet the ongoing operating requirements of the organization, and it is anticipated that, after the first year, the department will be fully operational.

This will be accomplished by establishing corporate service capacities in areas such as human resources, information management/information technology and finance, as well as fully staffing the organization. Key functional areas are being staffed including policy, program operations, research and communications and promotion. In addition, the required management processes are being established to effectively deliver on the policy and program responsibilities. This includes ensuring that the department is committed to excellence in planning, managing risk, measuring performance and communications.

Because the organization is relatively small, and in order to minimize the level of resources required, a number of services (regarding information technology, information management, accounting, financial systems, administration, security, auditing, translation and human resource management) will be contracted to a service provider and/or performed by locally shared support services.

2. Partners and Shared Results

Infrastructure Canada will build a results-based and efficient organization that reflects Public Service values and promotes due diligence and value for money in the use of infrastructure funds. To do so, it is working closely with Treasury Board, Public Works and Government Services Canada and the Public Service Commission to implement the Government of Canada's management frameworks and initiatives (e.g., Results for Canadians Management Framework, Modern Comptrollership, and Government On-Line).

Results for Canadians (short to medium term)

- Support for infrastructure projects that contribute to improving quality of life, enhancing economic growth, strengthening communities and encouraging international trade
- Collaborative working relationships with key stakeholders, including provincial, territorial and local governments, First Nations, the private sector, universities and other centres of expertise
- Centre of expertise on infrastructure, including infrastructure development, governance arrangements, best practices, international experiences and emerging challenges and opportunities
- Leadership in co-ordinating Government of Canada policies and priorities on matters associated with infrastructure
- Promotion of ongoing public communications and outreach initiatives to demonstrate the Government of Canada's intent and role and results achieved in supporting Canada's infrastructure

3. Contribution to Government Themes and Management Initiatives

The new organization is being established in accordance with the following government themes and management initiatives:

- Implementation of **Modern Comptrollership:** The department is integrating Modern Comptrollership as a principal element in its management excellence agenda. Initial steps include the development of a comprehensive action plan, with a capacity assessment. The action plan will be specific and clearly assign accountability for results.
- Implementation of **Government On-Line:** To continue to address the challenges of Government On-Line, the department will maintain effective and secure communication channels, and work with partners and clients to ensure modern information and communication technologies are put in use.
- Implementation of **Service Improvement Initiative:** As the department evolves, it will continue to deliver its programs in a citizen-centred manner by providing accessible information through the internet, maintaining a 1-800 number to respond to concerns and requests from Canadians, and implementing a horizontal approach to managing infrastructure with clients and partners.

Performance Tracking

Project tracking and monitoring is supported by the **Shared Information Management System for Infrastructure (SIMSI) – http://www.infrastructurecanada.gc.ca/simsi/index_e.shtml**

This secure, user-friendly, bilingual, and web-based information management system has won a gold award from the Government Technology Exhibition and Conference (GTEC). It conforms to the Government On-Line commitment, and meets the higher standards of openness and transparency, due diligence and reporting now demanded by Canadians. The system assists management and stakeholders of the Infrastructure Canada Program (municipalities, provinces and federal implementing agencies) by managing the thousands of projects in the program, and providing on-line project registration, status information, milestone monitoring, benefits tracking and payment tracking.

4. Challenges, Risks and Performance

One of the leading challenges in establishing the new organization is to attract and retain the best individuals to the department. This includes specialists with expertise not only in infrastructure issues, but also with strong client service values, effective team-building skills, excellent communication skills and the ability to work in a high-pressure environment with tight timelines and transitioning programs.

There is an urgent need to put in place all the necessary organizational systems to support program delivery. This involves rationalizing the IM/IT, finance and administrative functions from previous organizations, putting in place effective change management strategies during the transition process and adopting the latest policies and procedures for organizational management.

Departmental operation and performance will be tracked through financial systems operations, annual human resource surveys and program performance monitoring, and will be reported annually through the Departmental Performance Report. Important indicators of success will include:

- Implementation of Modern Comptrollership
- Implementation of the Service Improvement Initiative through IM/IT
- Implementation of systematic results-based planning and reporting
- Representative staffing of key positions
- Receipt of and compliance with all required authorities
- Becoming an employer of choice

Priority 2: Implementing the Canada Strategic Infrastructure Fund and the Border Infrastructure Fund

1. Plans and Resources

The new $2 billion Canada Strategic Infrastructure Fund (CSIF) and $600 million Border Infrastructure Fund (BIF) were announced in Budget 2001 to support major infrastructure projects in Canadian communities and at key border crossings, respectively.

Starting this year, and continuing for several years in the future, the department will continue to implement these priority programs and provide financing to provincial/territorial governments (and in some cases municipal governments) to address key infrastructure requirements.

The **CSIF** was established to meet the need for large-scale infrastructure projects beyond the scope and capacity of existing programs. It focusses on partnerships with other levels of government and, unlike previous programs, provides new flexibility to recognize the unique needs and capacities of jurisdictions by using a "threshold formula" to define large-scale projects. For example, the total eligible costs of a project in smaller jurisdictions like Prince Edward Island is $10 million or more to qualify for funding, while the threshold is $75 million for larger jurisdictions like Quebec. This strategy will continue to ensure that funded projects are large-scale and strategic within the context of a given province or territory.

Infrastructure Canada will continue to determine the priority projects to be funded, in discussion with provincial/territorial governments, and will invest in five category areas:

- Highway and railway infrastructure
- Local transportation infrastructure
- Tourism and urban development infrastructure
- Water and sewage infrastructure
- Broadband

Results for Canadians (medium to long term)

- Increased efficiency and safety of the surface transportation system
- Reduced emissions of greenhouse gases and airborne pollutants
- Increased tourism
- Improved treatment of municipal wastewater
- Provision of safe, clean and reliable drinking water

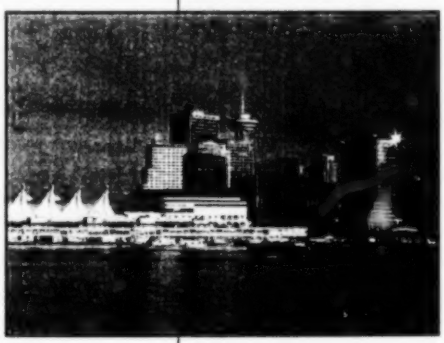

Some of the CSIF projects announced to date include:

- waste water treatment systems
- twinning of portions of the TransCanada Highway
- Vancouver Convention and Exhibition Centre

The **BIF** was established to support the growing economic and trade relationship with the United States by alleviating border congestion, increasing system capacity and furthering the Smart Border Declaration (**http://www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/can-us-border-en.asp**). Investment decisions will be made to support and amplify the benefits of existing programs that speed the flow of traffic across borders (e.g., NEXUS and Free and Secure Trade-FAST). As some 70 percent of the Canada-U.S. cross-border truck traffic goes through just six crossing points,[3] most of the BIF funding will be targeted to six locations: Windsor, Sarnia, Niagara Falls and Fort Erie, Ontario; Douglas, British Columbia; and Lacolle, Quebec.

The BIF will be implemented in co-operation with provincial and municipal governments and other partners on both sides of the Canada-U.S. border. Eligible projects will be selected based on predetermined criteria and will fall into three categories:

- physical infrastructure at or around border crossings
- intelligent transportation system infrastructure
- improved analytical capacity

For each CSIF- or BIF-approved project, a draft bilateral contribution agreement will be developed to provide a framework for effectively managing and operating the projects. Each agreement will be subject to a separate Treasury Board submission outlining the project details.

Map 2

Percentage of traffic at busiest truck traffic border crossing points between Canada and the United States in 2001

3. Transport Canada, Annual Report on Transportation in Canada 2001.

2. Partners and Shared Results

Both the CSIF and BIF are contribution programs that work with partners to achieve results. Infrastructure Canada's main partners are provincial and territorial governments, but also included, in some cases, are municipal governments and, potentially, private sector partners.

The Government of Canada can provide up to 50 percent of the total eligible cost of a strategic infrastructure project, and the project proponent is responsible for the project, including implementation and long-term maintenance. The nature of these relationships and each partner's responsibilities may vary from project to project and will be set out in individual project-specific contribution agreements. In addition, a management committee representing all partners will be established for the duration of each agreement to oversee and direct the investments.

Infrastructure Canada works in partnership with other federal departments and agencies, such as Transport Canada, Industry Canada, Indian and Northern Affairs Canada, Western Economic Diversification Canada, Atlantic Canada Opportunities Agency and Canada Economic Development for Quebec Regions. In some cases, these departments will be the project delivery agents through a Memorandum of Understanding with Infrastructure Canada. In others, the departments will provide technical assistance to the project by assisting in the analysis of the business case, determining the costs and benefits to be realized, providing advice on the project agreement and Treasury Board submission, and participating in the management committee.

3. Contribution to Government Themes and Management Initiatives

The implementation of CSIF and BIF contributes to several substantive government priorities and management initiatives.

- CSIF and BIF projects contribute to **sustainable development** by stimulating economic, social and environmental benefits. By improving the flow of people and services, ensuring more efficient movement of goods, and reducing congestion, both business transport and local air quality are enhanced. Projects will also improve sustainability in areas where there has already been significant environmental degradation. For example, investments in waste water treatment systems to clean up the St. John's and Halifax harbours will have a positive impact on these degraded waterways. Ensuring sustainable development is an imperative for all infrastructure projects. Environmental assessments are conducted as an integral component of each project before Government of Canada funding is committed.

- In terms of **Modern Comptrollership**, the measures of benefits used to evaluate CSIF and BIF projects will provide Canadians with an indication of the value obtained through the Government of Canada's infrastructure investments.
- To ensure transparency for Canadians and support **Government On-Line**, CSIF and BIF will use a web-based system to communicate what has been funded and the results that have been achieved in the various program areas.

4. Challenges, Risks and Performance

Sample Performance Measures

- Number of households with improved potable water quality
- Increase in capacity to treat wastewater
- Increased traffic capacity
- Number of users served by improved/higher capacity telecommunication links
- Increase in border capacity and efficiency

The key challenge in implementing CSIF and BIF is to determine the priorities for funding across Canada. This will be done through consultations with the provinces and territories, municipalities and others that have identified needs, and by balancing these needs with the priorities of the Government of Canada in key areas. The use of flexible threshold levels will also help to ensure the priorities fit the need and context of each jurisdiction by defining 'large scale' projects relative to the size of the jurisdiction rather than equally across all jurisdictions.

As with past infrastructure programs, it will be essential to ensure the effective administration of the program and its funds by demonstrating due diligence, accountability, transparency and results for Canadians. This will be achieved through various means:

- Tailor-made contribution agreements will set out the conditions for the flow of funds and provide for due diligence, sound financial management, timely reporting, project and performance monitoring, and environmental monitoring and assessment. The agreements will depend on each partner providing a commitment to contribute to project success.
- Contribution agreements will specify the roles and responsibilities of each party with regard to audit and evaluation. Infrastructure Canada will ensure that the audit and evaluation processes established provide for evaluation of overall management and administration of the program, use of funds, project compliance with legislation, and adequacy of monitoring processes and systems in capturing, validating and monitoring achievement of intended benefits.

- The Shared Information Management System for Infrastructure (SIMSI) provides project management support and information to stakeholders and to the public on performance measurement. CSIF and BIF projects will be governed by a Results-Based Management and Accountability Framework (RMAF) that articulates performance indicators and a measurement and reporting strategy. CSIF and BIF performance measures are now being integrated as new features in SIMSI. The project recipients will provide data to assist in tracking performance, and the achievements from both CSIF and BIF will be reported annually in the Departmental Performance Report.

Priority 3: Developing a Long-term Infrastructure Program

1. Plans and Resources

In the 2002 Speech from the Throne, the Government of Canada committed to putting in place a ten-year infrastructure program to accommodate long-term strategic initiatives. Budget 2003 announced an additional $3 billion in funding for strategic and munipical infrastructure.

Policy development work will focus on program parameters for the new infrastructure investments. Needs assessment and priority setting will be undertaken in the context of infrastructure investments over the next ten years. The longer-term nature of this new program will allow municipalities to better plan and implement their infrastructure improvements. The priorities for the new investments will reflect the needs of both urban and rural communities and the broad objectives of the Government of Canada.

Another important aspect of moving forward on infrastructure will be to strengthen the existing knowledge base related to infrastructure. This includes both the creation and transfer of knowledge. This work will build on initiatives like the *National Guide to Sustainable Municipal Infrastructure*, a best practices guide funded by the Infrastructure Canada Program. Enhanced collective knowledge will lead to innovation and more effective policy and decision making.

Results for Canadians (long term)

- Competitiveness in the global economy
- Growth based on sustainable development

2. Partners and Shared Results

As with previous infrastructure programs, policy development, priority setting and project review, selection, implementation and evaluation will take place in consultation with a variety of government partners and key stakeholders.

Collaborative selection and management of projects will provide shared results for participants on a project-by-project basis. Increased knowledge capacity on infrastructure will benefit Canadians by improving infrastructure technology, extending infrastructure life, providing for more efficient use of existing infrastructure, and thus reducing long-term financial and social costs.

3. Contribution to Government Themes and Management Initiatives

Infrastructure is an instrument for contributing to the Government of Canada's goal of **sustainable development**. Current programs support this goal by investing in projects like urban transit renewal and expansion, which can assist in meeting the Government of Canada's Kyoto targets. The new program will continue to address this goal through the designation of appropriate project parameters and also through broader initiatives such as infrastructure research and innovation, and dissemination of best practices. As well, the principles of **Modern Comptrollership** will be adhered to the delivery of the new program.

4. Challenges, Risks and Performance

Given the long-term planned investments in infrastructure, it will be essential to balance economic, quality of life and environmental objectives, with urban and rural needs. Thus priority-setting will be an important focus. Consultations on infrastructure needs, policy development and program implementation will help address infrastructure requirements in a comprehensive manner.

In line with the department's focus on project monitoring and performance measurement (see SIMSI at **http://www.infrastructurecanada.gc.ca/simsi/index_e.shtml**), concrete performance indicators for new projects will be developed.

SECTION V – Organization

Organization and Accountabilities

The department has two business lines:

- Infrastructure Investments and Information, and
- Infrastructure Policy, Administration and Communications.

The business lines are groupings of departmental programs that aim to achieve common results. They are the framework for the department's governance structure and set the context for resource allocations. Within these business lines, all the activities of the department are planned, managed and reported.

Minister: The Honourable Allan Rock, Minister of Industry and Minister responsible for Infrastructure.

Deputy Head: The Deputy Head reports to the Minister; two Assistant Deputy Ministers report to the Deputy Head.

Assistant Deputy Ministers (ADMs):

- The ADM, Program Operations, is responsible for the Infrastructure Investments and Information Business Line and reports to the Deputy Head ($15.2 million and 37 FTEs).
- The ADM, Policy and Communications, is responsible for the Infrastructure Policy, Administration and Communications Business Line and reports to the Deputy Head ($8.7 million and 39 FTEs).

Planned Organizational Spending

($ millions)	Forecast Spending 2002–2003	**Planned Spending 2003–2004**	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006
Budgetary Main Estimates				
Infrastructure Investments and Information	7.7	**15.2**	10.6	9.5
Infrastructure Policy, Administration and Communications	0.6	**8.7**	7.3	7.3
Total Main Estimates	8.3*	**23.9**	17.9	16.8
Adjustments	5.6	**0**	0	0
Net Planned Spending	13.9	**23.9**	17.9	16.8
Plus: Cost of services received without charge	0.3	**1.2**	1.4	1.4
Net cost of Program	14.2	**25.1**	19.3	18.2
Full Time Equivalents	69	**76**	82	82

* Note: The Total Main Estimates for fiscal year 2002–2003 has been adjusted to reflect Order in Council P.C. 2002-1314 dated August 6, 2002, which transferred the Crown Corporation Policy and Information business line to the Treasury Board Secretariat.

- Total Main Estimates for the next three years represents the expenditures related to the ongoing operations of Infrastructure Canada.
- Total Main Estimates is higher in fiscal year 2003–2004 due to the design and fit-up of new office space.
- Total Main Estimates includes a contribution to the Federation of the Canadian Municipalities under the ICP, but does not include any contribution funding under the CSIF and BIF.
- Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and include budget initiatives, Supplementary Estimates and other adjustments.

Infrastructure Canada Organization Chart

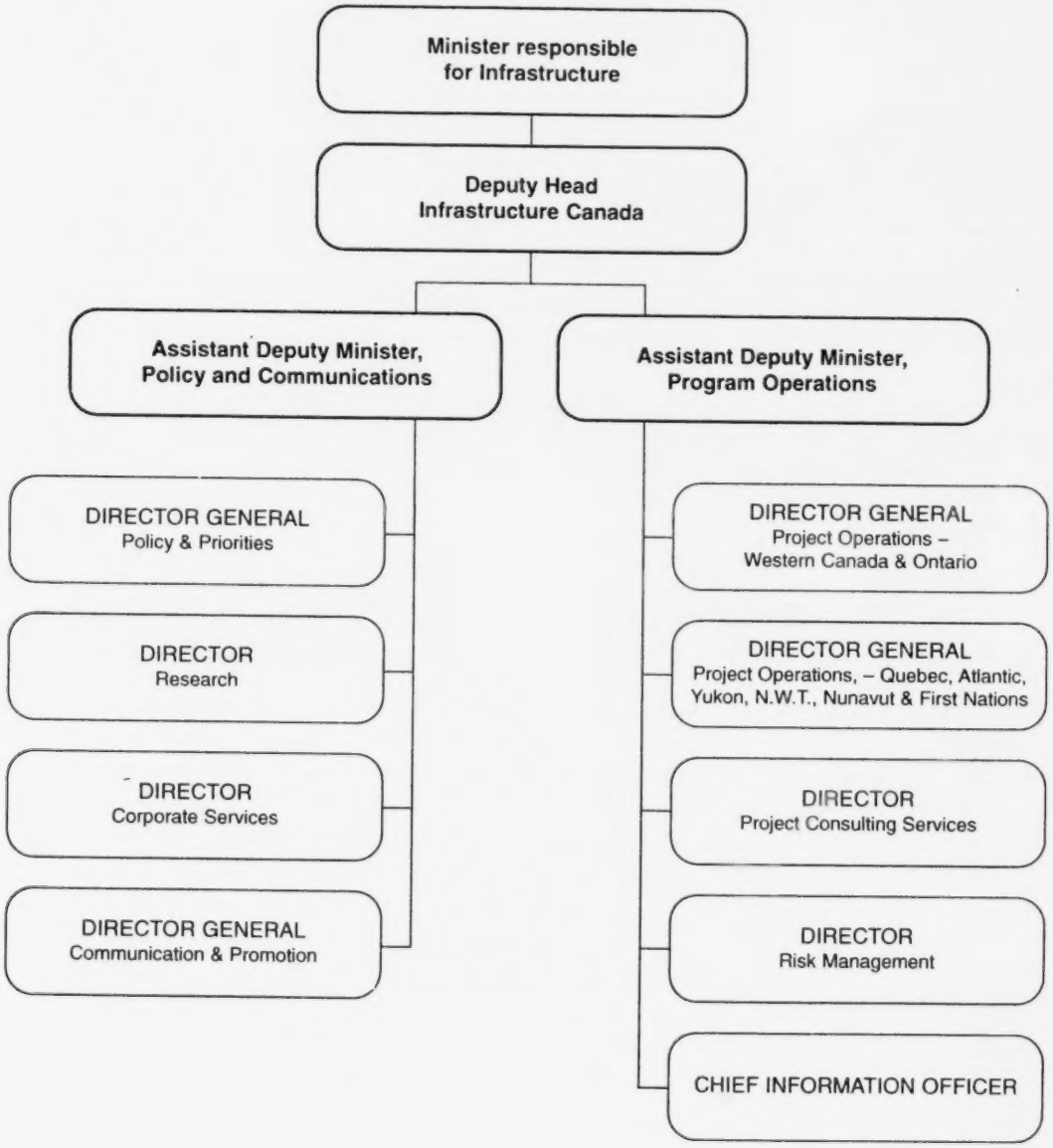

General Enquiries

Infrastructure Canada
Communications
7th Floor, 400 Cooper Street
Ottawa, Ontario
K1A 0R5

Telephone: (613) 948-1148

Telephone toll free: 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

Web site: www.infrastructurecanada.gc.ca

SECTION VI – Appendices

A. Summary of Transfer Payments

($ thousands)	Forecast Spending 2002–2003	**Planned Spending 2003–2004**	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006
Contributions				
Infrastructure Investments and Information	3,585	**5,191**	1,100	0

B. Details on Transfer Payments

Infrastructure Canada has only one contribution under the Infrastructure Investments and Information business line. This contribution provides the Federation of Canadian Municipalities (FCM) with financial support to enable it to develop the *National Guide to Sustainable Municipal Infrastructure*.

Objective

The Guide supports the Government of Canada's strategy in Budget 2000 to improve the quality of life of Canadians through investments that enhance community infrastructure and build 21st century infrastructure through the use of new approaches and best technologies.

Planned Results

The Guide will provide municipal governments with a compendium of technical best practices for infrastructure planning, construction, maintenance and repair, and is expected to result in:

- more innovative designs and construction techniques for projects proposed under the Infrastructure Canada Program; and
- long-term savings for municipalities on their annual infrastructure costs, assuming adoption of the best practices developed through the Guide.

Milestones

A Risk-based Audit Framework is being used to assess whether the planned results are being achieved. The audit framework is based on the following key audit objectives:

- to assess the overall management and administration of the project;
- to determine whether the transfer payments were expended for the purposes intended and with due regard to economy, efficiency and effectiveness; and
- to ensure that information and monitoring processes and systems are sufficient for the identification, capture, validation and the monitoring of achievement of intended benefits.

C. Net Cost of Program for the Estimates Year

	($ millions)
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus Adjustments as per the Planned Spending table)	23.9
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	0.7
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	0.5
Sub-total	**1.2**
Less: Non-respendable Revenue	0
2003–2004 Net cost of Program	**25.1**

Infrastructure Canada

Budget des dépenses
2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-115
ISBN 0-660-62252-1

Infrastructure Canada

Budget des dépenses 2003–2004

Rapport sur les plans et les priorités (RPP)

L'honorable Allan Rock
Ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure

Table des matières

Section I – Introduction 1

Message du Ministre 1

Message de l'Administrateur général 3

Déclaration de la direction 4

Section II – Raison d'Être 5

Section III – Aperçu de planification 7

Introduction 7

Contexte stratégique 7

Rôle du gouvernement 7

Programmes d'infrastructures 8

Aperçu de planification 9

Création d'Infrastructure Canada 9

Relations stratégiques 11

Risques et défis 12

Section IV – Plans et priorités, par résultat stratégique 13

Sommaire 13

Détails 13

Priorité 1 : Établir la nouvelle organisation 13

Priorité 2 : Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière 17

Priorité 3 : Élaborer un programme d'infrastructures à long terme 22

Section V – Organisation 25

Organisation et obligations redditionnelles 25

Dépenses prévues de l'organisme 26

Organigramme d'Infrastructure Canada 27

Renseignements généraux 28

Section VI – Annexes 29

A. Sommaire des paiements de transfert 29

B. Détails sur les paiements de transfert 29

C. Coût net du programme pour l'exercice visé par le Budget des dépenses 30

SECTION I – Introduction

Message du Ministre

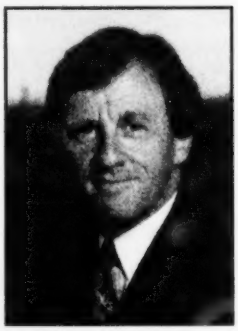

Allan Rock

Je suis fier de rendre compte des mesures prises par le portefeuille de l'Industrie pour contribuer à atteindre le but du gouvernement – faire du Canada l'un des pays les plus novateurs du monde d'ici 2010. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, l'innovation est la clé du succès : elle nous permet de trouver de nouvelles façons de penser et de meilleures méthodes de travail.

À titre de ministre responsable du portefeuille de l'Industrie, je suis heureux d'avoir participé à la création de la *Stratégie d'innovation du Canada*, qui a été lancée en février 2002.

Les 16 organismes membres du portefeuille de l'Industrie travaillent de concert pour s'assurer que les Canadiens bénéficient de l'appui nécessaire pour relever les défis de l'économie mondiale, qui évolue si rapidement. La pierre angulaire de toutes les activités futures sera l'innovation.

Également en tant que ministre responsable de l'infrastructure, je suis fier d'ajouter un facteur essentiel de la croissance économique et de la qualité de vie.

Le nouveau ministère d'Infrastructure Canada a vu le jour en août 2002 afin de servir de point de convergence pour le leadership du gouvernement du Canada en ce qui concerne les questions et les programmes d'infrastructures. Dans le discours du Trône de 2002 et dans le budget 2003, le gouvernement du Canada a déclaré qu'une infrastructure moderne est la clé de la prospérité de nos villes et de la santé de nos collectivités, et il a réaffirmé son engagement à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités pour répondre aux besoins d'infrastructures du Canada.

Les membres du Portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada*
- Commission canadienne du tourisme*
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes*
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Industrie Canada
- Infrastructure Canada
- Société d'expansion Cap-Breton*
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

* Organisation non tenue de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.

Ce premier *Rapport sur les plans et les priorités* d'Infrastructure Canada fait état des principaux objectifs du gouvernement du Canada pour les trois prochaines années. En qualité de ministre responsable d'Infrastructure Canada, je suis convaincu que les priorités établies reflètent bien comment le gouvernement du Canada peut continuer à contribuer aux besoins d'infrastructures du pays et aider les Canadiens et les Canadiennes à tirer avantage d'une infrastructure publique de calibre mondial.

Le ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure,

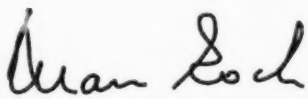

Allan Rock

Message de l'Administrateur général

En qualité de nouveau ministère du gouvernement du Canada, Infrastructure Canada a le mandat d'aider à construire un Canada moderne. Nous allons développer cette nouvelle organisation, donner suite aux initiatives élaborées antérieurement et prévoir les investissements futurs dans l'infrastructure.

André Juneau

Le Ministère est chargé de fonctions diversifiées, à savoir :

- élaborer des politiques en vue d'établir les priorités en matière d'infrastructures;
- administrer des programmes en vue d'investir dans des projets à l'échelle du pays;
- renforcer et partager la compréhension des questions concernant l'infrastructure (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement du Canada) et voir à la mise en place d'une base de connaissances plus exhaustives et plus exactes afin d'appuyer des processus d'élaboration de politiques et de prise de décision informés et fondés sur les faits; et
- miser sur une gestion et une technologie de l'information efficaces pour appuyer les besoins administratifs et répondre aux exigences de rendement, de diligence raisonnable et de transparence pour les programmes d'infrastructures.

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* s'articule autour des trois principaux objectifs d'Infrastructure Canada pour les trois prochaines années :

1. Établir la nouvelle organisation – Infrastructure Canada – en tant que point de convergence du gouvernement du Canada pour la coordination des investissements et l'évaluation des priorités en matière d'infrastructures.
2. Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. En faisant fond sur les initiatives antérieures, le Ministère continuera de consulter ses partenaires lorsqu'il examine et sélectionne les projets, sollicite l'approbation de ces derniers et qu'il en surveille la mise en œuvre.
3. Établir des initiatives stratégiques d'infrastructure à long terme. Les quelques prochaines années offrent une belle occasion de faciliter la planification et le développement d'une infrastructure qui produira des avantages à long terme.

Notre nouvelle organisation se compose de personnes dévouées et expérimentées qui ont à cœur d'améliorer le bien-être économique du Canada et la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes. Nous nous réjouissons à l'idée de remplir notre mandat et de continuer cette version contemporaine de l'édification d'une nation avec nos partenaires des secteurs public et privé.

Déclaration de la direction

Je soumets, pour qu'il soit déposé au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004* (RPP) d'Infrastructure Canada.

Pour autant que je sache, l'information contenue dans le présent document :

- Dépeint de façon exacte les plans et les priorités de l'organisation.
- Est conforme aux principes de communication de l'information contenus dans le *Guide de préparation des rapports sur les plans et les priorités de 2003–2004.*
- Est exhaustive et exacte.
- Est basée sur de solides systèmes d'information et de gestion ministériels sous-jacents.

Je suis satisfait des processus et des procédures d'assurance de la qualité utilisés pour produire le RPP.

Le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur lequel ce document est fondé a été approuvé par les ministres du Conseil du Trésor et il constitue le fondement de l'obligation de rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des autorisations fournies.

Nom : (*Administrateur général*) _____

Date : _____

SECTION II – Raison d'Être

Infrastructure Canada a été créé pour travailler avec différents niveaux de gouvernement et d'autres partenaires pour les inciter à renforcer l'infrastructure publique de base qui sous-tend l'activité économique et la qualité de vie tant dans les zones rurales qu'urbaines du Canada.

L'infrastructure publique est définie comme étant les biens matériels de base qui permettent la prestation des services publics.

L'infrastructure publique comprend :

- le transport local, les routes et les chemins de fer
- les systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées
- les installations de développement touristique, culturel, récréatif et urbain
- le logement abordable
- les systèmes de télécommunication
- les installations d'amélioration de la capacité et de l'efficacité aux principaux postes frontières

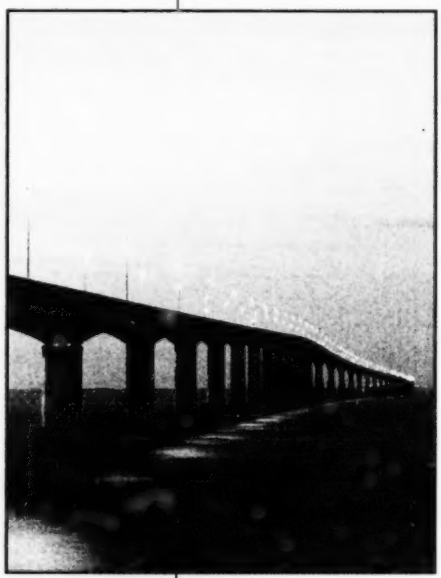

Infrastructure Canada servira les Canadiens et les Canadiennes :

- en édifiant des collectivités plus fortes et plus durables afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens;
- en supportant le développement économique et la création d'emploi dans l'ensemble du Canada, et en supportant le commerce international; et
- en améliorant la qualité de l'environnement du Canada.

***Mission** : Aider à construire un Canada moderne*

***Vision** : Les Canadiens et Canadiennes bénéficient d'une infrastructure publique de calibre mondial*

SECTION III – Aperçu de planification

Introduction

Infrastructure Canada a été établi en août 2002 afin de servir de point de convergence pour le leadership du gouvernement du Canada sur les questions et les programmes d'infrastructures. Le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004* (RPP) est son premier rapport.

Contexte stratégique

Rôle du gouvernement

Depuis toujours, le gouvernement du Canada participe intensément au développement de l'infrastructure comme mesure de développement du pays, investissant dans les chemins de fer (depuis la période antérieure à la Confédération avec le Canadien Pacifique, et plus tard avec le Canadien national-VIA), les canaux, les ports, les routes (depuis 1919), la voie maritime du Saint-Laurent et les aéroports. En fait, les investissements dans l'infrastructure sont la clé du développement de notre société et de notre identité depuis l'époque antérieure à la Confédération.

Actuellement, on dépense beaucoup pour l'infrastructure, et le gouvernement fédéral joue un rôle important grâce aux programmes en cours et grâce aux transferts aux provinces et aux territoires. En 2000, tous les niveaux de gouvernement combinés ont dépensé 13,3 milliards de dollars[1] au titre des dépenses d'immobilisation et de réparation. Il subsiste toutefois d'importants besoins d'infrastructures. Les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales doivent travailler ensemble pour répondre aux besoins d'infrastructures du Canada.

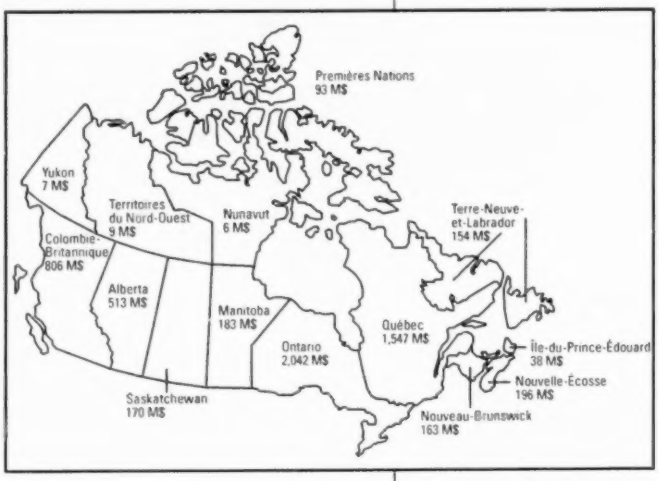

Mappe n° 1

Niveau d'investissement minimum prévu sur six ans du Budget 2000 pour le Programme infrastructures Canada
(Voir page 8.)

1. Statistique Canada, n° 61-205-XIB au Catalogue, 2002.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'une infrastructure moderne est la clé de la prospérité de nos villes et de la santé de nos collectivités, et il tient à participer activement aux mesures prises pour répondre aux besoins d'infrastructures du Canada. L'engagement pris dans le discours du Trône de 2002 et les investissements annoncés dans le budget 2003 réitèrent l'engagement du gouvernement du Canada à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités pour répondre aux besoins en infrastructure.

La participation du gouvernement du Canada dans l'infrastructure est un instrument dont on se sert pour faire progresser les priorités nationales que sont la croissance économique, la qualité de vie et le développement durable. L'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'infrastructure démontre que les objectifs fédéraux sont intrinsèquement liés à la santé de l'infrastructure nationale, provinciale, territoriale et locale. Dans le passé, le fédéral a donné son appui non seulement en finançant des projets d'infrastructure, mais aussi en facilitant des partenariats et en encourageant l'utilisation de pratiques exemplaires pour les investissements dans l'infrastructure. La création d'un ministère de l'Infrastructure permet au gouvernement du Canada de faire fond sur les initiatives antérieures en considérant l'infrastructure dans une perspective globale et en travaillant plus efficacement avec les provinces, les territoires et les municipalités pour relever les principaux défis du Canada sur le plan de l'infrastructure.

Programmes d'infrastructures

La réponse du gouvernement du Canada à ces défis d'infrastructures englobe plusieurs initiatives.

Dans le **Budget de 2000**, le gouvernement du Canada a prévu 2,05 milliards de dollars pour améliorer l'infrastructure municipale par le financement de petits projets dans le cadre du Programme infrastructures Canada (PIC) qui était fondé sur la demande. Le Programme met explicitement l'accent sur l'infrastructure municipale verte, et la plupart des projets visent des systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées. Ce programme prendra fin en 2006–2007; plus de 50 p. 100 du financement a été annoncé et le reste du financement sera consacré principalement aux demandes qui se trouvent déjà dans le système. (Voir mappe n° 1 de la page 7.)

Dans le **Budget de 2001**, 2,6 milliards de dollars étaient destinés aux investissements dans l'infrastructure au Canada : deux milliards de dollars devaient être affectés à de grands projets d'infrastructures stratégiques et 600 millions de dollars devaient servir à l'amélioration de l'infrastructure matérielle et technologique à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Parmi les autres programmes d'infrastructures du gouvernement du Canada qui ne sont pas administrés directement par Infrastructure Canada se trouvent les suivants :

- le Programme stratégique d'infrastructures routières (600 M$) administré par Transports Canada – **http://www.tc.gc.ca/PSIR/menu.htm**
- le Programme de logements abordables(680 M$) administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement – **http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm**
- Espaces culturels Canada (80 M$) administré par Patrimoine canadien et axé sur les petits projets culturels – **http://www.pch.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm**
- le Fonds d'habilitation municipal vert et le Fonds d'investissement municipal vert (250 M$) par le truchement de la Fédération canadienne des municipalités – **http://www.fcm.ca/scep/support/Gmef/gmef_index-f.htm** **http://www.fcm.ca/scep/support/GMIF/gmif_index-f.htm**
- le Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies – **http://www.agr.gc.ca/pfra/pgrp_f.htm**

Le **Budget 2003** a annoncé 3 milliards de dollards en fonds supplémentaires pour l'infrastucture stratégique et municipale.

Aperçu de planification

Création d'Infrastructure Canada

Le Premier ministre a annoncé la création d'Infrastructure Canada en août 2002, en tant qu'organisation distincte aux termes de l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.[2] Cette organisation autonome, qui relève du ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure, a été créée comme point de convergence du leadership du gouvernement du Canada pour les questions et les programmes d'infrastructures.

En d'autres mots, le **mandat** d'Infrastructure Canada est de coordonner et de gérer les programmes de financement qui appuient les initiatives d'infrastructure publique et divers objectifs gouvernementaux, tels que les changements climatiques et l'innovation; et de fournir des avis stratégiques et orientations générales sur les questions connexes.

2. Infrastructure Canada a été précédé de l'ancien Bureau national des infrastructures, programme qui était logé au Secrétariat du Conseil du Trésor. Son rôle était de fournir des avis et des appuis au président du Conseil du Trésor, en qualité de ministre antérieurement responsable des infrastructures.

Infrastructure Canada joue un rôle de surveillance et de coordination de l'actuel Programme infrastructures Canada issu du budget de 2000 et des quelques projets encore en cours aux termes du Programme des travaux d'infrastructure Canada de 1994. Il est aussi chargé de la conception de programme et de la mise en œuvre des deux nouvelles initiatives annoncées dans le budget de 2001 – le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. En outre, le Ministère élaborera des politiques afin de définir l'architecture générale du programme d'infrastructures de longue durée, dont il a été fait mention dans le discours du Trône de 2002.

Les travaux entrepris par le Ministère comportent deux volets principaux :

- **la sélection de projets** : Après avoir analysé les problèmes d'infrastructures, discuté avec les provinces et les territoires et établi les priorités, Infrastructure Canada recommande au Ministre les projets d'infrastructures à financer en priorité.
- **la gestion de projets** : Après avoir négocié les ententes et établi les comités de cogestion, Infrastructure Canada met en place la structure requise pour assurer une gestion appropriée des projets.

De plus, le ministère est responsable de :

- assurer le leadership en ce qui concerne la connaissance de l'infrastructure et l'élaboration de politiques;
- cerner et/ou évaluer les besoins d'infrastructures, les priorités et les pressions financières;
- faire des analyses et des études de recherche approfondies en vue de partager les leçons retenues et les pratiques exemplaires avec les partenaires;
- faire fonction de source horizontale de connaissances spécialisées sur les infrastructures à l'intérieur du gouvernement du Canada et à l'extérieur; et
- servir de première prise de contact pour les parties intéressées (provinces, municipalités, associations, etc.).

L'organisation est financée tant par des dépenses de fonctionnement pour ce qui est des activités internes (ce qui comprend les salaires et les avantages sociaux d'environ 80 équivalents temps plein) que par des contributions en fonction de projets précis. Les contributions sont allouées à mesure que les projets sont approuvés et Infrastructure Canada peut ensuite les déléguer, à des fins administratives, aux ministères d'exécution pertinents au sein du gouvernement du Canada. Le Ministère gère aussi un accord de contribution avec la Fédération canadienne des municipalités pour le *Guide national pour des infrastructures municipales durables* qui fournit aux municipalités de partout au Canada une source autorisée des meilleures solutions pratiques pour la planification, la construction, l'entretien et la réparation des infrastructures.

Relations stratégiques

Infrastructure Canada mise sur ses partenariats stratégiques pour atteindre ses objectifs. Le Ministère a établi des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre desquels les deux parties participent aux décisions et au financement des projets et coprésident les comités de gestion des accords. Dans certaines provinces ou territoires, les administrations municipales participent aussi pleinement par l'intermédiaire de représentants délégués aux comités de gestion des accords ou par l'intermédiaire de comités consultatifs qui fournissent des avis pour la sélection de projets.

En outre, Infrastructure Canada travaille beaucoup avec d'autres ministères fédéraux et organismes fédéraux en leur qualité de ministères chargés d'exécuter des programmes (p. ex. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada) ou aux fins de projets d'infrastructures précis (p. ex. Transports Canada). D'autres ministères et organismes fédéraux assument des responsabilités appropriées à titre d'autorités sectorielles, fonctionnelles, techniques ou régionales et jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de communication pour chaque accord relatif à un projet.

Le programme Infrastructures Canada collabore aussi avec divers intervenants de l'extérieur des administrations publiques. Le secteur privé est un intervenant clé, puisque la plupart des fonds du projet visent à déclencher l'activité du secteur privé dans la construction d'infrastructures qui, pour sa part, augmente par la suite les retombées économiques à l'échelle du pays. Le Ministère indique cependant la voie à suivre en ce qui a trait au perfectionnement des chercheurs sur les questions relatives aux infrastructures auxquelles s'intéressent non seulement les partenaires fédéraux et d'autres ordres du gouvernement, mais aussi les universités, les instituts de recherche, le secteur privé et d'autres experts, au Canada et à l'étranger. Cette activité entre dans le cadre du travail qu'accomplit le Ministère en vue d'établir des partenariats de recherche permettant de créer des connaissances sur les questions touchant les infrastructures.

Risques et défis

Infrastructure Canada étant un nouveau ministère, son défi immédiat est de faire en sorte qu'il dispose de la capacité nécessaire pour exécuter des programmes qui profitent aux Canadiens et Canadiennes. Son but est de devenir un chef de file dans son domaine, d'adopter les approches novatrices de la gestion moderne et de démontrer aux Canadiens et Canadiennes qu'il vaut son pesant d'or. Il faut de bons systèmes de rapport et de reddition de compte pour faire en sorte que les ressources ministérielles contribuent aux résultats escomptés.

Le Ministère doit équilibrer les priorités entre de nombreux partenaires et besoins différents. Infrastructure Canada doit déterminer avec exactitude les principales priorités de financement dans un environnement complexe et équilibrer des besoins concurrentiels entre les partenaires et les objectifs gouvernementaux à long terme. Il doit « investir dans l'avenir », en tenant compte de ce qui existe déjà et de ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins futurs.

Le Ministère travaille de près avec les provinces et les territoires pour que les priorités reflètent les besoins régionaux et soient conformes aux objectifs du gouvernement du Canada. Il doit veiller à ce que les dépenses d'infrastructures s'inscrivent dans une stratégie à long terme visant à développer un Canada moderne et à ce que les projets de tous les coins du pays se complètent et contribuent à multiplier les bénéfices pour les Canadiens et Canadiennes.

Infrastructure Canada doit développer la base de connaissances nécessaire à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Cela veut dire élaborer des mesures crédibles des répercussions des investissements dans les infrastructures et faire preuve de leadership dans la recherche menée en collaboration avec les partenaires. Pour faire en sorte que nous travaillions en partenariat afin de répondre aux besoins d'infrastructures du pays, il faut favoriser une démarche holistique et horizontale afin d'assurer l'engagement fédéral à l'égard des besoins d'infrastructures.

SECTION IV – Plans et priorités, par résultat stratégique

Sommaire

Résultat stratégique : Appuyer les projets d'infrastructures qui contribuent à la qualité de vie, à la croissance économique, à la viabilité des collectivités et au commerce international; et fournir des avis stratégiques et des pratiques de sensibilisation, de communication et de gestion en vue d'une bonne gouvernance et d'un processus décisionnel axé sur les résultats dans le domaine de l'infrastructure publique.

Priorité 1 : Établir la nouvelle organisation

Priorité 2 : Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière

Priorité 3 : Élaborer un programme d'infrastructures à long terme

Détails

Priorité 1 : Établir la nouvelle organisation

1. Plans et ressources

En tant que nouveau ministère, Infrastructure Canada doit chercher en priorité à établir une organisation moderne, novatrice et efficace pour donner suite aux objectifs du gouvernement du Canada en matière d'infrastructures qui servent les intérêts des Canadiens et Canadiennes. Le Ministère a obtenu des fonds pour répondre aux besoins de fonctionnement courants de l'organisation, et il est prévu qu'après la première année, le Ministère sera pleinement opérationnel.

À cette fin, il établira des capacités de services ministériels dans des domaines comme les ressources humaines, la gestion/les technologies de l'information et les finances et il comblera tous les postes de l'organisation. Le Ministère procède à la dotation des principaux secteurs fonctionnels, y compris les politiques, les opérations de programme, la recherche, les communications et la promotion. De plus, il établit les processus de gestion requis pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités de politique et de programme. Il fait donc le nécessaire pour s'assurer que le Ministère s'engage à une politique d'excellence dans les domaines de la planification, de la gestion du risque, de la mesure du rendement et des communications.

Comme l'organisation est relativement petite et comme elle cherche à réduire au minimum le niveau des ressources requises, elle donnera à contrat un certain nombre de services à un fournisseur de services (notamment la technologie de l'information, la gestion de l'information, la comptabilité, les services financiers, les services administratifs, la vérification, la traduction et la gestion des ressources humaines) ou les fera exécuter par des services de soutien communs locaux.

2. Partenaires et résultats partagés

Infrastructure Canada construira une organisation efficace et axée sur les résultats qui reflète les valeurs de la fonction publique et qui favorise la diligence raisonnable et l'optimisation des ressources dans l'utilisation des fonds d'infrastructures. Ainsi, elle travaille de près avec le Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Commission de la fonction publique pour mettre en œuvre les cadres de gestion et les initiatives du gouvernement du Canada (p. ex. *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, la Fonction de contrôleur moderne, et Gouvernement en direct.)

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (court à moyen terme)

- Soutien des projets d'infrastructure qui contribuent à améliorer la qualité de vie, à stimuler la croissance économique, à renforcer les collectivités et à favoriser le commerce international
- Relations de collaboration avec les principales parties intéressées, y compris les administrations provinciales, territoriales et locales, les Premières nations, le secteur privé, les universités et les autres centres d'expertise
- Centre d'expertise sur les infrastructures, y compris le développement de l'infrastructure, les accords de gouvernance, les pratiques exemplaires, les expériences internationales et les défis et les possibilités émergents
- Leadership en matière de coordination des politiques et des priorités du gouvernement du Canada en matière d'infrastructure
- Promotion des initiatives courantes de communications publiques et de sensibilisation afin de démontrer le rôle et les intentions du gouvernement du Canada, ainsi que les résultats obtenus en matière d'infrastructure.

3. Contribution aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement

La nouvelle organisation est établie conformément aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement suivants :

- Mise en œuvre de la **fonction de contrôleur moderne** : Le Ministère incorpore la fonction de contrôleur moderne en tant qu'élément principal de son programme d'excellence en gestion. Les premières étapes comportent l'élaboration d'un plan d'action exhaustif, y compris une évaluation de la capacité. Le plan d'action sera précis et assignera clairement les obligations de rendre compte des résultats.
- Mise en œuvre de **Gouvernement en direct** : Pour continuer à relever les défis de Gouvernement en direct, le Ministère maintiendra des voies de communication efficaces et sûres et il travaillera avec ses partenaires et ses clients pour s'assurer que des technologies d'information et de communications modernes soient utilisées.
- Mise en œuvre de l'**Initiative d'amélioration des services** : À mesure que le Ministère évoluera, il continuera à exécuter ses programmes d'une manière centrée sur les citoyens en offrant de l'information accessible par l'intermédiaire d'Internet, en maintenant un numéro sans frais 1-800 pour répondre aux inquiétudes et aux demandes de renseignements des Canadiens et Canadiennes et en mettant en œuvre une stratégie horizontale de gestion de l'infrastructure de concert avec les clients et les partenaires.

Suivi du rendement

Le suivi et la surveillance des projets sont appuyés par le **Système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII) – http://www.infrastructurecanada.gc.ca/simsi/index_f.shtml**

Ce système de gestion de l'information sûr, convivial, bilingue et basé sur le Web a gagné une médaille d'or à l'Exposition sur la technologie dans l'administration fédérale (GTEC). Il se conforme à l'engagement pris à l'égard de Gouvernement en direct, et répond aux normes plus élevées d'ouverture, de transparence, de diligence raisonnable et de rapport maintenant exigées par les Canadiens et Canadiennes. Le système aide la direction et les parties intéressées du Programme infrastructures Canada (municipalités, provinces et organismes d'exécution fédéraux) en gérant les milliers de projets du Programme et en fournissant des fonctions d'inscription de projet en ligne, d'information sur l'état des projets et de suivi des jalons, des retombées et des paiements.

4. Défis, risques et rendement

Un des principaux défis liés à l'établissement de la nouvelle organisation est d'attirer et de garder les meilleurs éléments au Ministère. Cela comprend des spécialistes qui non seulement s'y connaissent en infrastructures, mais qui possèdent une solide orientation sur les clients, la capacité de promouvoir le travail d'équipe, d'excellentes compétences en communication et la capacité de travailler dans un environnement où la pression est forte, les délais sont serrés et les programmes sont en période de transition.

Il est urgent de mettre en place tous les systèmes organisationnels nécessaires pour soutenir l'exécution du programme. Le défi est de rationaliser la GI/TI, les finances et les fonctions administratives des organisations précédentes, de mettre en œuvre des stratégies efficaces de gestion du changement pendant le processus de transition et d'adopter les plus récentes politiques et procédures pour la gestion organisationnelle.

On fera le suivi des activités et du rendement du Ministère au moyen des opérations des systèmes financiers, de sondages annuels auprès des ressources humaines et du suivi du rendement du programme et on en rendra compte annuellement grâce au Rapport ministériel sur le rendement. Parmi les principaux indicateurs de succès, il y aura :

- la mise en œuvre de la fonction de contrôleur moderne;
- la mise en œuvre de l'Initiative d'amélioration des services au moyen de la GI/TI;
- la mise en œuvre de la planification et de la communication d'information systématiques axées sur les résultats;
- la dotation représentative des postes clés;
- l'obtention et le respect de toutes les autorisations nécessaires; et
- l'acquisition du statut d'employeur de choix.

Priorité 2 : Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière

1. Plans et ressources

Les nouveaux Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) de deux milliards de dollars et Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF) de 600 millions de dollars ont été annoncés dans le budget de 2001 pour appuyer respectivement les grands projets d'infrastructures dans les collectivités canadiennes et aux principaux postes frontières.

À compter de cette année, et pour plusieurs années à venir, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de ces programmes prioritaires et fournira du financement aux administrations provinciales/territoriales (et dans certains cas aux administrations municipales) pour répondre à des besoins en matière d'infrastructure.

Le **FCIS** a été créé pour répondre aux besoins des projets d'infrastructures de grande envergure qui dépassent l'étendue et la capacité des programmes existants. Il met l'accent sur les partenariats avec les autres niveaux de gouvernement et, contrairement aux programmes précédents, il prévoit une nouvelle marge de manœuvre qui permet de reconnaître les besoins et les capacités uniques des administrations en appliquant une « formule seuil » pour définir les projets de grande envergure. Par exemple, pour qu'un projet dans les petites administrations, comme l'Île-du-Prince-Édouard, soit admissible au financement, ses coûts totaux admissibles doivent atteindre au moins 10 millions de dollars, alors que le seuil est établi à 75 millions de dollars dans les plus grandes administrations, comme le Québec. Grâce à cette stratégie, le Ministère continuera de faire en sorte que les projets financés sont de grande envergure et stratégiques dans le contexte d'une province ou d'un territoire donné.

Infrastructure Canada continuera à déterminer les projets à financer en priorité en consultation avec les administrations provincialesl/territoriales et à investir dans cinq catégories de projets :

- infrastructure routière et ferroviaire;
- infrastructure de transport local;
- infrastructure de développement touristique et urbain;
- infrastructure pour le traitement de l'eau et des eaux usées; et
- réseaux à large bande.

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (moyen à long terme)

- Système de transport de surface plus efficace et plus sûr
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- Hausse du tourisme
- Amélioration du traitement des eaux usées municipales
- Approvisionnements en eau potable salubres, propres et fiables

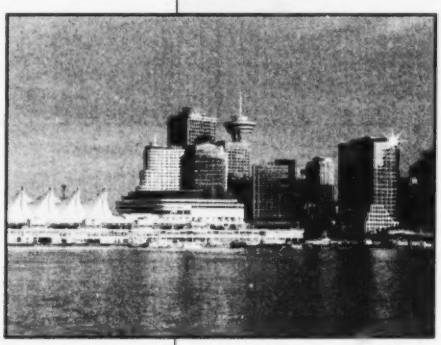

Voici certains projets du FCIS qui ont été annoncés jusqu'à maintenant :

- systèmes de traitement des eaux usées
- élargissement de certaines portions de la transcanadienne
- Vancouver Convention and Exhibit Centre

Le **FIF** a été établi pour appuyer l'accroissement des relations économiques et commerciales avec les États-Unis en réduisant la congestion aux frontières, en améliorant la capacité du système et en contribuant à la concrétisation de la Déclaration sur la frontière intelligente (**http://www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/can-us-border-fr.asp**). Les décisions d'investissement seront prises afin d'appuyer et de multiplier les avantages des programmes existants qui accélèrent la circulation aux frontières (p. ex. NEXUS et Expres). Comme 70 p. 100 des camions qui traversent la frontière Canada-É.-U. passent par seulement six postes frontières,[3] la majeure partie des fonds du FIF cibleront ces six endroits : Windsor, Sarnia, Niagara Falls et Fort Erie, Ontario; Douglas, Colombie-Britannique; et Lacolle, Québec.

Mappe n° 2

La proportion de la circulation des camions aux postes frontières les plus occupés entre le Canada et les États-Unis en 2001

Le FIF sera mis en œuvre de concert avec les administrations provinciales et municipales et avec d'autres partenaires des deux côtés de la frontière Canada-É.-U. Les projets admissibles seront sélectionnés en fonction de critères prédéterminés et feront partie de trois catégories :

- infrastructure matérielle aux postes frontières ou dans les environs;
- infrastructure de réseaux de transport intelligents; et
- meilleure capacité d'analyse.

3. Transports Canada, Rapport annuel sur les transports au Canada 2001.

Pour chaque projet FCIS ou FIF approuvé, un projet d'accord bilatéral de contribution sera élaboré afin d'encadrer la gestion et l'exécution efficaces des projets. Chaque accord sera sujet à une présentation distincte au Conseil du Trésor qui donnera un aperçu des détails du projet.

2. Partenaires et résultats partagés

Le FCIS et le FIF sont tous les deux des programmes de contribution qui font intervenir des partenaires pour obtenir des résultats. Les principaux partenaires d'Infrastructure Canada sont les administrations provinciales et territoriales, mais, dans certains cas, les administrations municipales en font aussi partie et les partenaires peuvent aussi venir du secteur privé.

Le gouvernement du Canada peut assumer jusqu'à 50 p. 100 des coûts totaux d'un projet d'infrastructure stratégique alors que le promoteur du projet assume la responsabilité du projet, y compris la mise en œuvre et l'entretien à long terme. La nature des relations et les responsabilités de chaque partenaire peuvent varier d'un projet à l'autre et elles seront précisées dans les accords de contribution propres à chaque projet. En outre, un comité de gestion représentant tous les partenaires sera créé pour la durée de chaque accord et chargé de surveiller et d'orienter les investissements.

Infrastructure Canada travaille en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, comme Transports Canada, Industrie Canada, Affaires indiennes et du nord canadien, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et Développement économique Canada pour les régions du Québec. Dans certains cas, ces ministères seront les agents d'exécution d'un projet aux termes d'un protocole d'entente avec Infrastructure Canada. Dans d'autres cas, les ministères fourniront une aide technique au projet en aidant à l'analyse du dossier administratif, en déterminant les coûts et les retombées du projet, en fournissant des avis sur l'accord relatif au projet et sur la présentation au Conseil du Trésor et en participant au comité de gestion.

3. Contribution aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement

La mise en œuvre du FCIS et du FIF contribuent à plusieurs priorités et initiatives de gestion importantes du gouvernement.

- Les projets FCIS et FIF contribuent au **développement durable** en produisant des retombées économiques, sociales et environnementales. Le fait d'améliorer le flot des personnes et des services, d'assurer une circulation plus efficace des biens et de réduire la congestion améliore tant le transport commercial que la qualité de l'air local. Les projets amélioreront également la viabilité dans les régions où l'environnement s'est déjà considérablement dégradé. Par exemple, les investissements dans les systèmes de traitement des eaux usées pour le nettoyage des ports de St. John's et de Halifax auront une incidence favorable sur ces voies d'eau endommagées. Il est indispensable que tous les projets d'infrastructures contribuent au développement durable. Des évaluations environnementales font partie intégrante de l'examen auquel chaque projet est soumis avant l'engagement du financement du gouvernement du Canada.
- Pour ce qui est de la **fonction de contrôleur moderne**, les mesures des retombées utilisées pour évaluer les projets FCIS et FIF fourniront aux Canadiens et Canadiennes une indication de la valeur obtenue en contrepartie des investissements du gouvernement du Canada dans l'infrastructure.
- Afin d'assurer la transparence du programme envers les Canadiens et Canadiennes et d'appuyer **Gouvernement en direct**, le FCIS et le FIF feront appel à un système basé sur le Web pour communiquer les projets financés et les résultats obtenus dans les divers secteurs de programme.

4. Défis, risques et rendement

Le principal défi de la mise en œuvre du FCIS et du FIF est de déterminer les priorités en matière de financement à l'échelle du Canada. Pour ce faire, le Ministère consultera les provinces et les territoires, les municipalités et les autres parties à avoir signalé des besoins et il équilibrera ces besoins avec les priorités du gouvernement du Canada dans les secteurs clés. L'utilisation de seuils souples aidera aussi à faire en sorte que les priorités correspondent au besoin et au contexte de chaque administration, car ces seuils permettent de définir les projets de « grande envergure » en fonction de la taille de l'administration au lieu de les définir également pour l'ensemble des administrations.

Comme c'était le cas pour les programmes d'infrastructures précédents, il sera indispensable que le programme et les fonds connexes soient administrés efficacement et que le Ministère fasse preuve de diligence raisonnable et de transparence, qu'il rende des comptes et qu'il obtienne des résultats pour les Canadiens et Canadiennes. Divers moyens seront utilisés à cette fin :

- Des accords de contribution individualisés fixeront les conditions applicables au versement des fonds et pourvoiront à la diligence raisonnable, à la structure financière saine, à la communication d'information en temps opportun, à la surveillance du projet et du rendement et à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement. Pour que ces accords fonctionnent, chaque partenaire s'engagera à contribuer au succès du projet.
- Les accords de contribution préciseront les rôles et les responsabilités de chaque partie en ce qui concerne la vérification et l'évaluation. Infrastructure Canada veillera à ce que les procédés de vérification et d'évaluation établis prévoient l'évaluation de la gestion et de l'administration globales du programme, de l'utilisation des fonds, de la conformité du projet à la législation et de la mesure dans laquelle les processus et les systèmes de surveillance permettent de saisir, de valider et de surveiller l'atteinte des résultats escomptés.
- Le système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII) fournit aux parties intéressées et au public soutien et information de gestion sur la mesure du rendement. Les projets FCIS et FIF seront régis par un cadre de gestion et de reddition des comptes basé sur les résultats (CGRR) qui énonce des indicateurs de rendement ainsi qu'une stratégie de mesure et de communication du rendement. Le Ministère procède actuellement à l'intégration des mesures de rendement des projets FCIS et FIF à titre de fonctions nouvelles dans le SPGII. Les bénéficiaires du projet fourniront des données afin d'aider à faire le suivi du rendement, et les réalisations du FCIS et du FIF seront communiquées annuellement dans le Rapport ministériel sur le rendement.

Modèles de mesures du rendement

- Nombre de ménages alimentés en eau potable de meilleure qualité
- Hausse de la capacité de traitement des eaux usées
- Hausse de la capacité de circulation
- Nombre d'utilisateurs desservis par des réseaux de télécommunications améliorés ou de capacité plus élevée
- Hausse de la capacité et de l'efficacité à la frontière

Priorité 3 : Élaborer un programme d'infrastructures à long terme

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (long terme)

- Compétitivité dans l'économie mondiale
- Croissance fondée sur le développement durable

1. Plans et ressources

Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en place un programme d'infrastructure de dix ans pour tenir compte des initiatives stratégiques à long terme. Le budget 2003 a annoncé des fonds supplémentaires de 3 milliards de dollars pour l'infrastructure municipale et stratégique.

Le travail d'élaboration des politiques sera axé principalement sur les paramètres du programme en vue des nouveaux investissements dans l'infrastructure. L'évaluation des besoins et l'établissement des priorités seront entrepris dans le contexte des investissements d'infrastructure au cours des dix prochaines années. Le caractère à long terme de ce nouveau programme permettra aux municipalités de mieux planifier et mettre en oeuvre les améliorations qu'elles apportent à l'infrastructure. Les priorités relatives aux nouveaux investissements traduiront les besoins des collectivités urbaines et rurales et les objectifs généraux du gouvernement du Canada.

Un autre aspect important de l'avancement du dossier de l'infrastructure sera de renforcer la base de connaissances actuelle en matière d'infrastructure, notamment la création et le transfert de connaissances. Ce travail s'appuiera sur des initiatives semblables au *Guide national pour des infrastructures municipales durables*, un guide de pratiques exemplaires financé par le programme Infrastructures Canada. L'enrichissement du savoir collectif donnera lieu à l'innovation et à des processus de formulation des politiques et de prise de décision plus efficaces.

2. Partenaires et résultats partagés

Comme pour les programmes d'infrastructures précédents, l'élaboration de politique, l'établissement des priorités et l'examen, la sélection, la mise en œuvre et l'évaluation des projets se feront de concert avec une foule de partenaires gouvernementaux et de parties intéressées clés.

Les projets étant choisis et gérés en collaboration, les participants partageront les résultats, projet par projet. Une base de connaissances plus vaste sur les infrastructures profitera aux Canadiens et Canadiennes, car elle améliorera les technologies d'infrastructures, prolongera la vie des infrastructures, permettra une utilisation plus efficace des infrastructures existantes et réduira les coûts financiers et sociaux à long terme.

3. Contribution aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement

L'infrastructure est un instrument que l'on utilise pour contribuer à l'objectif de **développement durable** du gouvernement du Canada. Les programmes courants appuient cet objectif en investissant dans des projets, comme la réfection et l'expansion des corridors de circulation urbains, qui peuvent aider à atteindre les objectifs du gouvernement du Canada aux termes du protocole de Kyoto. Le nouveau programme tiendra aussi compte de cet objectif grâce à la définition de paramètres appropriés pour les projets et aussi grâce à des initiatives plus vastes comme la recherche et l'innovation en infrastructure et la diffusion des pratiques exemplaires. Également, les principes de la **fonction de contrôleur moderne** seront respectés lors de la mise en œuvre du nouveau programme.

4. Défis, risques et rendement

Le nouveau programme d'infrastructures étant un programme à long terme, il sera essentiel pour équilibrer les objectifs liés à l'économie, à la qualité de vie et à l'environnement, et les besoins des collectivités urbaines et rurales. Aussi, l'établissement des priorités constituera un élément primordial. Les consultations sur les besoins en infrastructure, l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes aideront aux besoins d'infrastructures d'une manière exhaustive.

Conformément à l'importance que le Ministère accorde à la surveillance et à la mesure du rendement des projets (voir le SPGII à l'adresse suivante : **http://www.infrastructurecanada.gc.ca/simsi/index_f.shtml**), des indicateurs de rendement concrets seront élaborés pour les nouveaux projets.

SECTION V – Organisation

Organisation et obligations redditionnelles

Le Ministère est responsable de deux axes opérationnels :

- investissements dans l'infrastructure et information; et
- politique, administration et communications en matière d'infrastructures.

Les axes opérationnels sont des regroupements de programmes ministériels qui visent des résultats communs. Ils forment l'ossature de la structure de gouvernance du Ministère et délimitent le contexte des affectations de ressources. Toutes les activités du Ministère sont planifiées, gérées et communiquées à l'intérieur de ces axes opérationnels.

Ministre : L'honorable Allan Rock, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure.

Administrateur général : L'administrateur général relève du ministre; deux sous-ministres adjoints relèvent de l'administrateur général.

Sous-ministres adjoints (SMA) :

- Le SMA des Opérations du programme est responsable des volets investissements dans l'infrastructure et information, et il relève de l'administrateur général (15,2 millions de dollars et 37 ETP).
- Le SMA de la Politique et des Communications est responsable des volets politiques, administration et communications en matière d'infrastructures, et il relève de l'administrateur général (8,7 millions de dollars et 39 ETP).

Dépenses prévues de l'organisme

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003	**Dépenses prévues 2003–2004**	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Budget principal des dépenses				
Investissements dans l'infrastructure et information	7,7	**15,2**	10,6	9,5
Politique, administration et communications en matière d'infrastructures	0,6	**8,7**	7,3	7,3
Total du Budget principal des dépenses	8,3*	**23,9**	17,9	16,8
Rajustements	5,6	**0**	0	0
Dépenses prévues nettes	13,9	**23,9**	17,9	16,8
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	0,3	**1,2**	1,4	1,4
Coût net du programme	14,2	**25,1**	19,3	18,2
Équivalents temps plein	69	**76**	82	82

* Note : Le total du Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2002–2003 a été redressé pour tenir compte du décret C.P. 2002-1314 du 6 août 2002 qui a transféré l'activité Politique et information sur les sociétés d'État au Secrétariat du Conseil du Trésor.

- Le total du Budget principal des dépenses pour les 3 prochaines années représente les déboursés reliés aux opérations en cours d'Infrastructure Canada.
- Le total du Budget principal des dépenses est plus élevé pour l'exercice financier 2003–2004 à cause du design et de l'aménagement des nouveaux bureaux.
- Le total du Budget principal des dépenses inclue une contribution à la Fédération canadienne des municipalités sous le PIC, mais n'inclue aucun investissement sous le FCIS et le FIF.
- Les rajustements contiennent les approbations obtenues depuis le budget principal des dépenses et incluent les initiatives du budget, les dépenses supplémentaires et d'autres rajustements.

Organigramme d'Infrastructure Canada

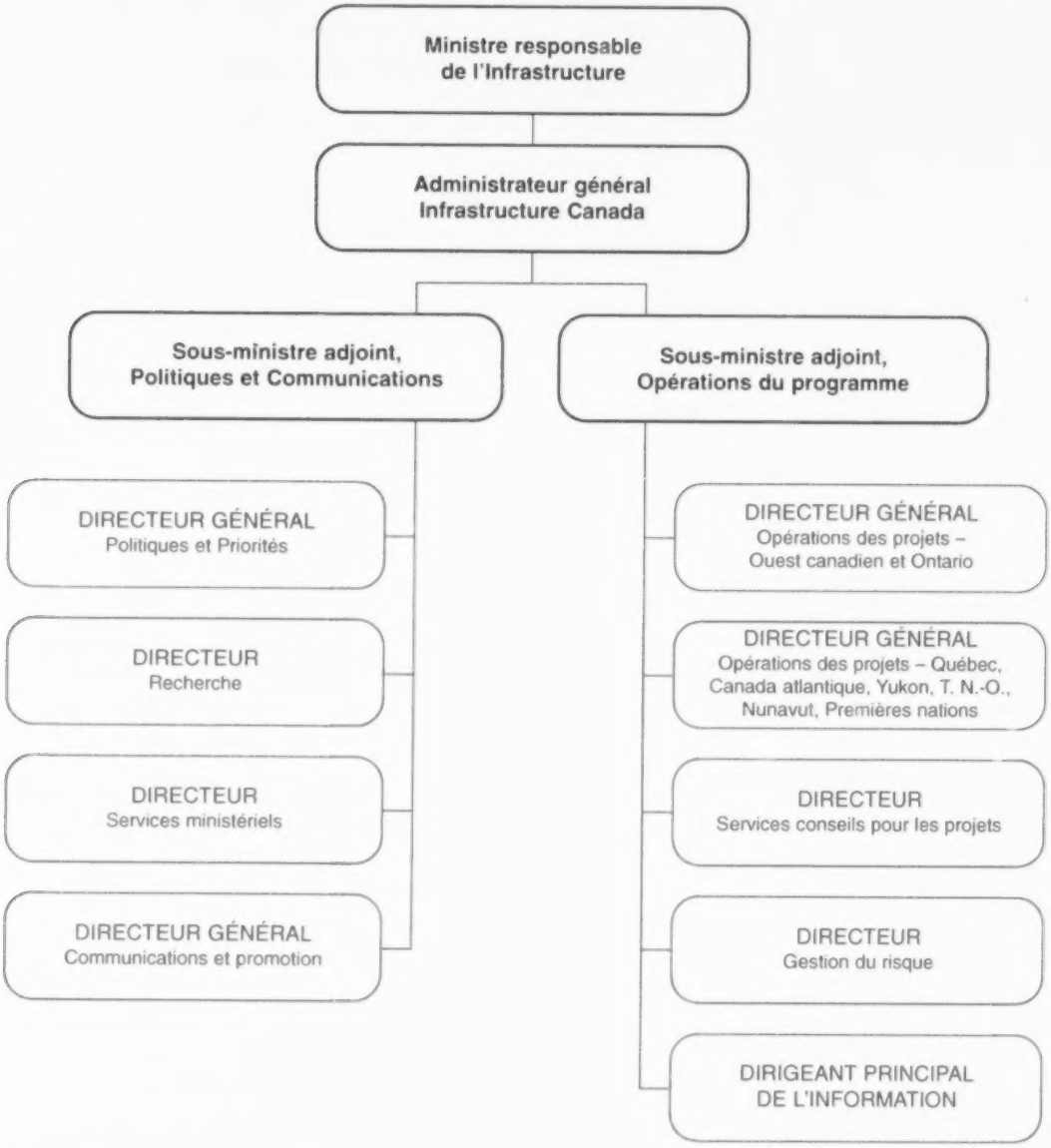

Renseignements généraux

Infrastructure Canada
Communications
7e étage, 400, rue Cooper
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Téléphone : (613) 948-1148

Appels sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

Site Web : www.infrastructurecanada.gc.ca

SECTION VI – Annexes

A. Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003	**Dépenses prévues 2003–2004**	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Contributions				
Investissements dans l'infrastructure et information	3 585	**5 191**	1 100	0

B. Détails sur les paiements de transfert

Infrastructure Canada ne reçoit qu'une contribution pour le volet opérationnel Investissements dans l'infrastructure et information. Cette contribution assure à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) le soutien financier qui lui permet d'élaborer le *Guide national pour des infrastructures municipales durables*.

Objectif

Le Guide appuie la stratégie que le gouvernement du Canada a énoncée dans le budget de 2000 et qui vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes par des investissements susceptibles d'améliorer les infrastructures des collectivités et de développer l'infrastructure du XXI^{e} siècle grâce à l'utilisation de nouvelles approches et de technologies exemplaires.

Résultats projetés

Le Guide fournira aux administrations municipales un répertoire de pratiques exemplaires de planification, de construction, d'entretien et de réparation, et il devrait donner lieu :

- à des plans et à des techniques de construction novatrices pour les projets proposés dans le cadre du Programme infrastructures Canada; et
- à des économies à long terme sur les coûts annuels que les municipalités consacrent aux infrastructures, en supposant que ces dernières adoptent les pratiques exemplaires dont il est fait état dans le Guide.

Jalons

On utilise un cadre de vérification axé sur le risque pour déterminer si les résultats projetés sont atteints. Le cadre de vérification est fondé sur les grands objectifs de vérification suivants :

- évaluer la gestion et l'administration générales du projet;
- déterminer si les paiements de transferts ont été dépensés aux fins prévues, compte tenu des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité; et
- faire en sorte que les processus et les systèmes d'information et de surveillance soient suffisants pour la détermination, la saisie, la validation et la surveillance de la mesure dans laquelle les retombées escomptées ont été obtenues.

C. Coût net du programme pour l'exercice visé par le Budget des dépenses

	(en millions de dollars)
Dépenses prévues nettes (Total du Budget principal des dépenses plus les rajustements selon le tableau des dépenses prévues)	23,9
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,7
Contributions couvrant la part de l'employeur au titre des primes d'assurances et des dépenses payées par le SCT (sauf les fonds renouvelables)	0,5
Sous-total	**1,2**
Moins : Recettes non disponibles	0
Coût net du programme pour 2003–2004	**25,1**